

CTEC BRÈCHE 2020-2025



La Brèche au niveau du moulin de Ramecourt

BILAN 2023



Aménagements au mardis Monroy (Nogent sur Oise)

Le Contrat de Territoire Eau et Climat Brèche 2020-2025 a été signé en 2020. Du fait des contraintes sanitaires, aucune signature officielle n'a été organisée. Il est passé en commission des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie le 4 mars 2020, puis a ensuite été signé par les différents maîtres d'ouvrage.

Sa mise en oeuvre a démarré dès le 1er janvier 2020.

Le contrat est organisé autour de 6 enjeux :

- Enjeu 1 : La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages,
- Enjeu 2 : L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain,
- Enjeu 3 : L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides,
- Enjeu 4 : L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement,
- Enjeu 5 : L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière,
- Enjeu 6 : La communication et la sensibilisation.

Chaque enjeu comprend plusieurs actions, chacune étant reprise dans une fiche dédiée. Ce rapport reprend toutes les fiches actions et pour chaque projet, fait un bilan synthétique de ce qui a été réalisé en 2023.

Le contrat comprend 40 actions, correspondant à 16.97 M€ de travaux. 17 signataires étaient engagés initialement. 2 nouveaux signataires ont intégré le CTEC en 2022. La répartition prévisionnelle par enjeu est détaillée ci-dessous.

Enjeu	Montant des travaux
La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages	576 251 €
L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain	10 889 700 €
L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides	4 798 360 €
L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement	571 255 €
L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière	110 000 €
La communication et la sensibilisation	26 000 €
TOTAL	16 971 566 €

Tableau 1 : Répartition par enjeu des montants de travaux prévus au contrat

Sur les 4 premières années du contrat, 25 actions ont donné lieu à au moins une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. L'état d'avancement financier par enjeu est détaillé dans le tableau ci-dessous. En ce qui concerne les indicateurs techniques, en raison de leurs spécificités, ils sont présentés fiche par fiche.

Enjeu	Montant des travaux engagés	2020-2022	2023	%
La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages	280 354 €	205 693 €	74 661 €	49 %
L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain	3 435 576 €	1 029 321 €	2 406 255 €	32%
L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides	3 848 158 €	2 217 798 €	1 630 360 €	80%
L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement	395 255 €	395 255 €	0 €	69%
L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière	0 €	0 €	0 €	0%
La communication et la sensibilisation	10 354 €	10 354 €	0 €	40%
TOTAL	7 969 697 €	3 858 421 €	4 111 276 €	46.96%

Tableau 2 : Répartition par enjeu des montants de travaux engagés depuis 2020 et en 2023

Fiches actions du CTEC

Actions agricoles - CCLVD	5
Réduction des pollutions industrielles - CCLVD	6
Diagnostic multi-pression, propositions d'actions et animation captage	7
Actions agricoles sur le plateau picard	8
Reconstruction de la STEP de La Neuville en Hez / Réseaux	9
Diagnostic permanent des ECP et ECM, révision du SDA	10
Mise en conformité des branchements d'assainissement	11
Actions suite à la RSDE	12
Mise en séparatif de la rue Pasteur à Mogneville	13
Travaux suite au diagnostic permanent et au SDA	14
Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation	15
Desserte en assainissement collectif de la rue du Marais à Liancourt	16
Diagnostic assainissement sur Saint Just en Chaussée	17
Diagnostic assainissement sur Airion	18
Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation	19
Diagnostic permanent des ECP et ECM, révision du SDA	20
Restauration de la zone humide du ru d'Airion	21
Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt	22
Réouverture du ru des Ecoillaux	23
Etude et restauration des zones humides de Bulles	24
Restauration du marais de Bailleval	25
Restauration du marais de Monchy St Eloi	26
Restauration du marais d'Ars	27
Restauration du marais de Clermont suite au plan de gestion	28
Restauration de zones humides à Laigneville	29
Animation Rivières	30
Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Fitz-James	31
Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Montreuil sur Brèche	32
Restauration du marais Monroy	33
Mise en place d'un réseau de suivi	34
Restauration de la continuité écologique	35
Restauration R1	36
Remise en eau de méandres	37
Animation SAGE / CTEC	38
Animation zones humides	39
Actions pour limiter les ruissellements - CCLVD	40
Actions pour limiter les ruissellements - CCC	41
Amélioration de la connaissance des niveaux de nappe	42
Amélioration des connaissances sur les échanges nappe / rivières et définition de volumes prélevables	43
Pédagogie active et communication	44

Actions agricoles - CCLVD

1.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action consistera à travailler en étroite collaboration avec Bio en Hauts de France pour initier une démarche vers l'agriculture biologique. Cela passe donc par le lancement d'une étude sensibio, puis par la mise en œuvre d'un programme d'actions adapté au territoire. Les filières BNI qui seront aidées dépendront des politiques territoriales et des opportunités.

Réalisations 2023

L'animation agricole s'est poursuivie en 2023, avec notamment la poursuite du contrat azote et la mise en œuvre des actions issues du dialogue territorial sur le territoire de la CCLVD.

Un nouveau projet de création de filière chanvre a également été lancé. En matière de filière BNI, protectrice de la ressource en eau, c'est la filière chanvre qui semble avoir le plus de potentiel sur le territoire. Après près de 3 ans de mobilisation des agriculteurs et de recherche d'un modèle économique pérenne, c'est donc un projet de filière chanvre en circuits courts, basé sur la motivation d'un groupe de 7 agriculteurs cultivant sur les AAC (Aires d'Alimentation de Cpatages), qui a été lancé par la CCLVD et la CCPE avec plusieurs partenaires.

Ces projets ne visent pas spécifiquement le développement du bio mais aussi la réduction des intrants.



Lancement de la filière chanvre

Assiette : 47 161 €
Subvention : 32 215 €

Réduction des pollutions industrielles - CCLVD

1.2

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est d'identifier si les rejets historiques ou actuels ont un impact sur la qualité de l'eau souterraine et d'évaluer leurs migrations potentielles.

L'action consistera donc à réaliser des analyses et à mettre en œuvre un programme de suivi.

Réalisations 2023

Aucune analyse n'a encore été réalisée. La CCLVD est en attente du retour d'un prestataire pour chiffrer les analyses.

**Estimatif : 18 600 €
Subvention
attendue de 50%**

Diagnostic multi-pression, propositions d'actions et animation captage

1.3

Rappel de l'action inscrite au contrat

Pour satisfaire à la demande du Préfet et de la DISEN (courrier DDT en date du 22/07/2019) pour la mise en œuvre d'un programme d'action et d'animation, la Communauté de Communes du Clermontois a décidé de poursuivre la démarche BAC débutée en 2017 par la définition de son BAC et l'étude de vulnérabilité intrinsèque. Reste à réaliser le diagnostic territorial multi-pression, l'analyse des risques, les propositions d'actions et l'élaboration du plan d'actions de l'étude BAC du clermontois. L'objectif est la préservation de la ressource en eau potable des captages du clermontois, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses, nitrates et pesticides. Il découle des objectifs des SAGE Brèche et Oise Aronde qui visent l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau du territoire et l'amélioration ou la préservation de la qualité de l'eau potable puisée et distribuée en limitant l'impact des activités agricoles et non agricoles sur la ressource en eau. Le programme d'actions aura pour objectif de répondre aux nouveaux enjeux du territoire et correspondre au 11ème programme de l'AESN.

L'action consiste donc à : réaliser le diagnostic territorial multi-pression et l'analyse des risques, émettre les propositions d'actions, élaborer le plan d'actions et mettre en place une animation.

Réalisations 2023

L'étude d'aire d'alimentation des captages de Clermont, Breuil le Vert, Etouy et Maimbeville s'est poursuivie cette année.

Les différentes aires ont été délimitées. L'étude s'est ensuite poursuivie par la caractérisation de la vulnérabilité «naturelle» aux pollutions diffuses. Elle a pris du retard suite à la difficulté de réaliser les enquêtes auprès des agriculteurs de l'AAC de Maimbeville. L'animation s'est également attelée à organiser un séminaire commun CCC / CCPP sur la thématique de l'eau. Aucune date n'a encore été décidée, mais le programme a été élaboré, au moins en partie, en 2023.

Pas de subvention en
2023

Actions agricoles sur le plateau picard

1.4

Rappel de l'action inscrite au contrat

Les actions correspondent à l'application de l'arrêté préfectoral relatif au programme d'actions à mettre en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage de Saint Just. Par extension, ces actions pourront aussi être mises en œuvre au niveau des captages de Saint Rémy et Avrechy, identifiés comme sensibles au titre du SDAGE. Sont contenus entre autres des actions d'animations, de communication, de formation, de sensibilisation, le conseil en protection intégrée, le travail avec UniLaSalle de Beauvais. Dans le détail, les actions suivantes sont à mettre en place :

- Groupe d'échanges sur les techniques alternatives à mettre en œuvre pour réduire l'utilisation des intrants (échanges lors de réunions techniques, tour de plaine, veille culturelle). Sont abordés durant ces échanges l'ensemble des techniques alternatives : bio, développement de filières BNI, agro-écologie.
- Mise en place d'expérimentations avec l'Institut UniLaSalle de Beauvais sur les cultures intermédiaires.
- Une communication sera menée sur les pratiques Agriculture Biologique, en partenariat avec Bio en Hauts-de-France.
- Deux bulletins annuels seront réalisés pour informer et sensibiliser les exploitants en éditant des recommandations techniques adaptées au contexte agro-pédo-climatique local.
- Des formations sur le raisonnement de la fertilisation seront organisées et les agriculteurs seront incités à y participer.
- Un travail sera mené en lien avec l'installation d'une chaufferie biomasse à Maignelay-Montigny pour que des TCR ou TTCR soient mis en place au niveau des zones de dilution.

Réalisations 2023

Les actions initiées au préalable se sont poursuivies en 2023. Le groupe d'échanges sur les techniques alternatives est en place. La mise en place de l'expérimentation avec UniLaSalle sur les cultures intermédiaires s'est poursuivie. Enfin, un autre projet avec UniLaSalle a continué. Il s'agit de travailler sur l'agroforesterie, la plantation de haies et la protection de la ressource. Ce projet répond également aux actions du BAC Grenelle. Ces actions n'ont pas fait l'objet d'aides de la part de l'Agence de l'eau.

Estimatif : 160 000 €
Subvention attendue de
80%

Reconstruction de la STEP de La Neuville en Hez / Réseaux

2.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action consiste à reconstruire la station d'épuration de la Neuville-en-Hez, à déconnecter des surfaces actives raccordées au réseau unitaire de cette commune et à mettre en place l'assainissement collectif sur la commune de Litz, laquelle sera raccordée à la nouvelle station d'épuration de la Neuville-en-Hez au même titre que la Rue-Saint-Pierre voire Rémérangles (hors bassin versant de la Brèche).

Ces actions portant sur la zone de collecte de la Neuville-en-Hez seront accompagnées dans le cadre du CTEC sous réserve de l'éligibilité de la reconstruction de la station et du résultat de l'évaluation de l'impact des rejets ERU pour Litz. En l'absence d'impact sur la commune de Litz, l'extension de la zone de collecte sur Litz ne serait plus prioritaire engendrant le retrait de son inscription au CTEC

Réalisations 2023

Les travaux, démarrés en 2022, se sont poursuivis. Ils concernent la création de la station d'épuration, la création d'une conduite de liaison entre La Neuville en Hez et Litz et la construction d'un bassin de stockage restitution à La Neuville.

Ce projet a fait l'objet de 3 aides, présentées en commission des aides en 2023.

Assiette : 2 336 785 €
Subvention : 1 310 470 €

Diagnostic permanent des ECP et ECM, révision du SDA

2.2

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'arrêté du 21 juillet 2015, et en particulier son article 12, a fait évoluer les exigences réglementaires concernant la surveillance des systèmes de collecte en instaurant le principe de diagnostic régulier du système d'assainissement. Les systèmes de collecte produisant une charge brute de pollution organique (CBPO) supérieure à 600 kg/j (correspondant à 10 000 EH) doivent mettre en place un diagnostic permanent opérationnel au plus tard avant le 31 décembre 2021. La mise en place de ce diagnostic permanent des ECP et des ECM consiste à récupérer l'ensemble des données des postes de relevage, faire un état des lieux de ces données, les analyser, les rapatrier dans un logiciel d'exploitation et d'émettre un rapport hydraulique type automatique des données. La Communauté de communes est concernée par ce diagnostic permanent pour la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi (27000 EH). Afin de définir les travaux prioritaires, ce diagnostic sera couplé à la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement, le dernier Schéma datant de 2002 (l'ensemble des travaux préconisés ont été réalisés). Un complément de chiffrage a également été prévu pour un Schéma Directeur des Eaux pluviales.

Réalisations 2023

Ce projet n'a pas encore démarré au 31/12/2023.

Estimatif : 260 000 €
Subvention attendue
de 80%

Mise en conformité des branchements d'assainissement

2.3

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'ensemble des diagnostics assainissement effectués ces dernières années a permis de mettre en évidence qu'une majorité des non-conformités porte sur le raccordement des eaux pluviales (gouttières, grilles eaux pluviales et trop plein de puisards) au réseau public d'eaux usées. De plus, de nombreuses installations d'assainissement autonomes (fosses septiques et bacs dégraisseurs) sont toujours en place malgré la présence de réseaux de collecte en domaine public. A l'issue de chaque contrôle, un rapport attestant de la conformité ou de la non-conformité de l'installation est envoyé aux propriétaires. En cas de non-conformité ils sont informés des pénalités auxquelles ils peuvent être assujettis s'ils n'effectuent pas, dans un délai de 6 mois, les modifications préconisées par l'agent en charge du contrôle. Ces pénalités correspondent à la majoration de la redevance dans la limite de 100% (article 9 du règlement de service assainissement). La Communauté de Communes du Liancourtois a pour objectif d'inciter les particuliers à respecter les prescriptions du règlement d'assainissement qui visent à répondre aux objectifs de préservation des milieux aquatiques fixées par la Loi sur l'Eau. Dans ce cadre, elle les accompagne en animant des campagnes de mises en conformité et en percevant des aides de l'Agence de l'Eau qui sont reversées aux particuliers.

Réalisations 2023

Les mises en conformité se sont poursuivies en 2023. 515 diagnostics ont été réalisés sur le territoire du bassin de la Brèche, dont 186 se sont avérés non conformes. 34 branchements ont été mis en conformité.

Éléments
comptabilisés sur
2022

Actions suite à la RSDE

2.4

Rappel de l'action inscrite au contrat

Afin de répondre à la note technique du 12 août 2016 relative à la recherche des micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction (RDSE 2), la CCLVD est en cours de réalisation d'une campagne de RSDE. Selon les conclusions issues de cette campagne (a priori 15 substances significatives sont retrouvées : 2 métaux, 5 HAP et 4 pesticides), des analyses complémentaires pourront être réalisées sur le réseau pour identifier les sources potentielles de ces substances significatives et des actions préventives ou de réduction seront à mettre en œuvre sur le territoire.

Réalisations 2023

Un plan d'actions a été proposé mais n'a pas pu être mis en œuvre en 2023.

Plan d'actions réalisé

Mise en séparatif de la rue Pasteur à Mogneville

2.5

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif de cette action est de supprimer les rejets au milieu naturel (fossé puis Béronnelle) par temps de pluie au niveau du déversoir d'orage Pasteur à Mogneville. L'action consistera à mettre en séparatif la rue Pasteur et condamner le déversoir d'orage. 500 ml de réseau et environ 60 branchements sont concernés.

Réalisations 2023

L'opération n'a pas encore commencé et a été décalée aux prochaines années. Le fait de ne pas avoir révisé le SDA est a priori bloquant.

Estimatif : 510 000 €
Subvention attendue de
40%

Travaux suite au diagnostic permanent et au SDA

2.6

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action aura pour objectif de diminuer les rejets au milieu naturel (Béronnelle) par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage de Liancourt.

Les travaux seront définis suite à la réalisation du diagnostic permanent et de la mise à jour du Schéma Directeur.

Réalisations 2023

Le SDA n'a pas encore été révisé.

**Estimatif : 600 000 €
Subvention attendue
de 30%**

Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation

2.7

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action se situe sur le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée. Elle n'est pas définie plus spécifiquement car il n'y a pas de projet identifié à la date de signature du CTEC. Cependant, au vu des enjeux et de la dynamique escomptée, il est probable que des projets de déconnexion et de désimperméabilisation verront le jour durant le CTEC, notamment la désimperméabilisation du parking de la Communauté de communes du Liancourtois, d'un parking sur Bailleval, de la place de la mairie et de la rue de la République à Laigneville, de l'avenue du général de Gaule à Liancourt. D'autres projets sont possibles mais restent à valider avec les communes : aménagement de l'Avenue Albert 1^{er} à Liancourt.

Réalisations 2023

Plusieurs dossiers ont été déposés en 2023 et sont en cours d'instruction par les services de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Ils concernent la rue de la République à Laigneville et la rue Victor Hugo et la place de la Rochefoucauld à Liancourt.

**Pas de subvention
en 2023**

Desserte en assainissement collectif de la rue du Marais à Liancourt

2.8

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action vise à supprimer la pollution diffuse au milieu naturel (Béronnelle) liée aux installations d'assainissement non collectif non conformes en zones humides à proximité immédiate du cours d'eau. Elle consiste à réaliser la desserte en assainissement collectif de la rue du Marais à Liancourt : pose de 65 ml de réseau de refoulement et création d'un poste.

Réalisations 2023

Les travaux ont démarré en 2023 avec la création du réseau sur les rues Jean Jaures et Pierre Curie.

Assiette : 69 470 €
Subvention : 27 788 €

Diagnostic assainissement sur Saint Just en Chaussée

2.9

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de mettre en exergue les dysfonctionnements du système d'assainissement de la station d'épuration de Saint-Just-en-Chaussée et des réseaux associés et ce, afin d'intervenir sur les problématiques éventuelles dans les meilleurs délais. L'objectif final étant de limiter les rejets au milieu naturel en cas d'orage, d'augmenter l'efficacité et de rationaliser les coûts d'exploitation.

L'action consiste donc à mettre en place un diagnostic permanent sur la station d'épuration de Saint-Just-en-Chaussée et sur son réseau associé. Dans un second temps, elle consiste à réaliser des travaux nécessaires à une exploitation optimum, dans une logique d'amélioration continue.

Réalisations 2023

Le projet n'a pas démarré au 31/12/2023.

Estimatif : 160 000 €
Subvention attendue de
80%

Diagnostic assainissement sur Airion

2.10

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de mettre en exergue les dysfonctionnements du système d'assainissement de la station d'épuration d'Airion et des réseaux associés et de définir un programme pluriannuel d'actions pour améliorer la connaissance et le fonctionnement du réseau de collecte et de la station de traitement. L'objectif final étant de limiter les rejets au milieu naturel en cas d'orage, d'augmenter l'efficacité et de rationaliser les coûts d'exploitation. L'action consiste donc à mettre en place un diagnostic sur la station d'épuration d'Airion et sur son réseau associé. Dans un second temps, elle consiste à réaliser des travaux nécessaires à une exploitation optimum du système d'assainissement.

Réalisations 2023

Le projet n'a pas démarré au 31/12/2023.

Estimatif : 56 000 €
Subvention attendue de
80%

Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation

2.11

Rappel de l'action inscrite au contrat

A l'image de la fiche 2.7, il s'agit ici de réaliser des projets permettant de diminuer les rejets polluants urbains de temps de pluie, traiter l'eau pluviale à la source et favoriser la recharge de la nappe, par déconnexion et désimperméabilisation.

A ce jour les projets ne sont pas encore identifiés. Cependant, sur la durée du CTEC, il est probable que ce type d'actions se développe, avec la mise en œuvre du SAGE et la présence de l'ADOPTA sur le département.

Cette fiche est dédiée aux projets sur le bassin de la Brèche hors territoire de la CCLVD.

Réalisations 2023

Aucun projet finançable par l'Agence de l'eau n'a émergé en 2023.



Exemple d'action de désimperméabilisation de l'espace public et de gestion du pluvial à la source

Estimatif : 125 000 €
Subvention attendue de
80%

Diagnostic permanent des ECP et ECM, révision du SDA

2.12

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'arrêté du 21 juillet 2015, et en particulier son article 12, a fait évoluer les exigences réglementaires concernant la surveillance des systèmes de collecte en instaurant le principe de diagnostic régulier du système d'assainissement. Les systèmes de collecte produisant une charge brute de pollution organique (CBPO) supérieure à 600 kg/j (correspondant à 10 000 EH) doivent mettre en place un diagnostic permanent opérationnel au plus tard avant le 31 décembre 2020. La mise en place de ce diagnostic permanent des ECP et des ECM consiste à récupérer l'ensemble des données des postes de relevage, faire un état des lieux de ces données, les analyser, les rapatrier dans un logiciel d'exploitation et d'émettre un rapport hydraulique type automatique des données. La Communauté de communes est concernée par ce diagnostic permanent pour les stations d'épuration de Breuil le Vert (22000 EH) et Breuil le Sec (6000 EH). Afin de définir les travaux prioritaires, ce diagnostic sera couplé à la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement, le dernier Schéma datant de 2006.

Réalisations 2023

Le diagnostic permanent est intégré dans le contrat de CSP signé avec Veolia et effectif à partir du 1^{er} janvier 2023.

Estimatif : 260 000 €
Subvention attendue de
80%

Restauration de la zone humide du ru d'Airion

3.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action sera ciblée sur la propriété communale de la commune d'Airion, soit 9650 m² répartis le long de l'Arré et du ru d'Airion. Suite à l'abattage de la peupleraie, les travaux consisteront en un terrassement de la zone humide afin de permettre une meilleure connexion rivière/marais ainsi que de retrouver une couverture végétale diversifiée et caractéristique des zones humides. Des essences d'arbres (saule, aulne glutineux etc.) adaptées aux milieux humides seront implantées. L'objectif de l'action est de restaurer les fonctionnalités du marais ainsi que d'en faire un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement (pose de panneaux pédagogiques).

Réalisations 2023

Les travaux de restauration ont eu lieu en 2021. Il n'y a plus d'intervention de prévue sur ce site, en dehors d'un suivi post travaux et de l'entretien régulier.



Site 6 mois après travaux



Mare en eau (juin 2022)

**Eléments
comptabilisés sur
2021**

Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt

3.2

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude. Elle concernera l'ensemble des zones humides des communes de Bailleval (130,88 Ha), Breuil-le-Sec (74,53 Ha), Breuil-le-Vert (166,87 ha), Liancourt (91,10 Ha) et Rantigny (56 Ha) soit environ 525,79 hectares, répartis le long de la Brèche et de la Béronnelle inférieure. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs communaux (attention particulière sur le marais communal de Breuil-le-Sec qui abrite plusieurs espèces patrimoniales). Pour cela, un diagnostic des milieux sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique et des souhaits des communes et des partenaires. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Réalisations 2023



Mare créée à Rantigny

Les travaux de la première tranche du plan de gestion ont été mis en œuvre sur les 5 communes : Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt. En raison des conditions climatiques et de retard de certaines entreprises, ils ne sont terminés qu'à Liancourt et Rantigny.

Les interventions ont majoritairement consisté en l'abattage de peupleraies, la création de mares et l'ouverture au public des milieux par l'installation de sentiers avec panneaux pédagogiques.



Peupleraie abattue à Breuil le Sec

Assiette : 350 761 €
Subvention : 292 678 €

Réouverture du ru des Ecoillaux

3.3

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de rouvrir le ru des Ecoillaux sur la commune d'Agnetz. Dans un premier temps, une étude est nécessaire afin de bien identifier les contraintes liées à ce projet et d'évaluer son coût.

L'action comprend la réalisation d'une étude de la population d'Ecrevisses à pattes blanches du secteur ainsi que d'une étude visant à définir les modalités de réouverture du ru des Ecoillaux à proximité de la mairie d'Agnetz.

Réalisations 2023

Le SMBVB avait envisagé d'inscrire cette étude dans son PPRE mais devant les contraintes mises par les services de l'Etat, la décision a été prise de retirer ce projet du PPRE.

Par ailleurs, la commune a fait part de ses réserves sur la réalisation de cette réouverture, l'impact sur des aménagements communaux étant très important.

Enfin, les dernières prospections réalisées ont montré l'absence d'Ecrevisse sur le site. Pour l'ensemble de ces raisons, le projet n'a pas démarré et il est peu probable qu'il voit maintenant le jour à moyen terme.



Estimatif : 40 000 €
Subvention attendue
de 80%

Etude et restauration des zones humides de Bulles

3.4

Rappel de l'action inscrite au contrat

Le marais de Bulles a été identifié dans l'étude de délimitation des zones humides de 2012 comme une zone humide prioritaire, à fort intérêt. Les connaissances sur ce secteur restent cependant encore limitées. L'objectif est donc de réaliser un diagnostic complet du site et d'élaborer ensuite un plan de gestion.

L'action comprend la réalisation d'un diagnostic en vue d'établir un plan de gestion. En parallèle, une étude hydrogéologique couplée à l'équipement du site en matériel de suivi des niveaux d'eau et d'évolution des précipitations sera menée.

Réalisations 2023

Le projet n'a pas encore débuté.



63 000 €
Subvention attendue
de 80%

Restauration du marais de Bailleval

3.5

Rappel de l'action inscrite au contrat

Le marais de Bailleval a été identifié dans l'étude de délimitation des zones humides de 2012 comme une zone humide prioritaire, à fort intérêt. Les connaissances sur ce secteur restent cependant encore limitées. Des travaux de restauration sont prévus pour août 2019, sur recommandation du conservatoire. L'action a pour objectif de suivre l'évolution du site après travaux, puis en fonction des résultats, d'élaborer un plan de gestion. Cette action ne concerne que le site du marais de Bailleval, qui est ainsi exclu de la fiche relative à l'étude des zones humides de Bailleval, sous maîtrise d'ouvrage communale.

L'action comprend le bilan des travaux effectués en 2019 ainsi que le suivi des populations de Mouron délicat et de Samole de Valérand. Dans un second temps et en fonction des premiers résultats, un plan, de gestion sera réalisé.

Réalisations 2023

Les travaux ont été réalisés au printemps 2022. Ils ont consisté en la pose d'une clôture pour permettre le pâturage ovin et en la reprise des berges de l'étang. Suite aux travaux, la population de Mouron délicat a fortement augmenté, permettant à cette population d'être une des plus importantes de l'Oise.

Les éléments techniques et financiers de ce projet ont été comptabilisés sur 2021.



Mouron délicat



Installation de clôture et mise en place du pâturage

**Éléments comptabilisés
sur 2021**

Restauration du marais de Monchy St Eloi

3.6

Rappel de l'action inscrite au contrat

Situés sur la commune de Monchy-Saint-Eloi, dans la basse vallée de la Brèche, aux portes de Creil, le Marais de Monchy et la Grande Prairie correspondent à une ancienne tourbière alcaline aujourd'hui boisée et à une zone marécageuse essentiellement plantée en peupliers. Malgré le boisement du site, des espèces végétales caractéristiques des systèmes tourbeux ont subsisté dans quelques clairières. La flore présente ainsi un intérêt écologique assez élevé. Afin de préserver et valoriser cette richesse écologique, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie gère le site depuis 2005. Malgré cela, la connaissance du fonctionnement du site reste encore à approfondir. L'action a un double objectif : d'une part approfondir les connaissances sur le fonctionnement hydrogéologique du site, d'autre part poursuivre la restauration et la préservation de la zone.

L'action comprend la réalisation d'une étude hydrogéologique couplée à l'équipement du site en matériel de suivi des niveaux d'eau et d'évolution des précipitations. En parallèle, les actions de restauration se poursuivront par le recreusement de mares et le renforcement des populations d'Aconit napel. Enfin, les suivis des boisements et batraciens se poursuivront.

Réalisations 2023

La fauche de mégaphorbiaie a été réalisée sur 4 467 m². Cela a permis de gérer les espèces exotiques envahissantes.

Un suivi scientifique a également été mené. Il a permis de recenser 15 touffes de *Carex flava*, 1 330 pieds de *Carex ornithopoda* sur environ 646 m² et 1 pied d'Aconit du Portugal (26 hampes florales).

Enfin, une mare a été agrandie sur 1 980 m².

En parallèle de ces actions, une réflexion a été menée sur le montage d'un projet agro écologique. La mise en place d'un pâturage bovin aurait aussi dû être réalisée mais aucun éleveur n'a été trouvé.

Estimatif : 92 000 €
Subvention attendue de
80%

Restauration du marais d'Ars

3.7

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de restaurer le marais d'Ars en réouvrant le milieu. Il est également attendu une augmentation de la population d'Aconit napel.

L'action comprend des travaux de réouverture sur le marais d'Ars afin de lutter contre le développement d'espèces ligneuses et ainsi éviter la fermeture du milieu. Dans un second temps, un suivi et un renforcement de la population d'Aconit napel sera effectué.

Réalisations 2023

La commune a intégré le CTEC en 2022. Suite à l'impossibilité d'intervenir pour le conservatoire, il a été décidé de faire réaliser le plan de gestion par un bureau d'études. Après consultation, c'est le CPIE qui a été retenu pour cette prestation. Elle a démarré en 2023 par la réalisation des inventaires.



Assiette : 15 000 €
Subvention : 12 000 €

Restauration du marais de Clermont suite au plan de gestion

3.8

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend des travaux de restauration des fonctionnalités de la zone humide, qui seront définis à la suite de l'étude, ainsi que des aménagements pour l'accueil du public (création d'un sentier, pose de panneaux pédagogiques etc.). Les travaux seront ciblés sur la propriété communale de la ville de Clermont, soit 14,6 hectares encadrée par l'Impasse Pergaud, la voie SNCF, l'avenue des Déportés et la RN31. Un plan d'entretien du site, comprenant le maintien des milieux ouverts sera défini à la suite de l'étude.

Réalisations 2023

Aucune action n'a été menée en 2023. La tranche 3 aura lieu en 2024.



Mare restaurée en 2022

**Pas de subvention en
2023**

Restauration de zones humides à Laigneville

3.9.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

Le CTEC a été élaboré peu de temps avant les élections municipales de 2020. Par ailleurs, la création d'un poste dédié aux zones humides sur le bassin de la Brèche est récente. Pour ces 2 raisons, certains projets en zones humides ont pu ne pas être identifiés, soit parce que l'équipe municipale en place ne souhaitait pas s'engager sur un projet à quelques mois des élections, soit parce qu'elle n'avait tout simplement pas été sensibilisée à la problématique de la préservation des zones humides. L'objectif de cette fiche est de permettre la réalisation de projets en zones humides sur des secteurs répondant à l'un de ces 2 critères, dans le cas où la situation évoluerait après les élections. Les projets seront similaires à ce qu'il y a ailleurs, à savoir élaboration puis mise en œuvre d'un plan de gestion, couplées éventuellement à une mise en valeur pédagogique ou à de l'acquisition. L'action ne peut être définie avec précision mais regroupe les différentes typologies rencontrées en zones humides : diagnostic, travaux, acquisition, valorisation pédagogique.

Réalisations 2023

La commune de Laigneville a intégré le CTEC pour cette action. En 2022, elle a acquis 2.2 hectares de zones humides.

Avant de démarrer l'étude, la commune souhaitait finaliser l'acquisition de nouvelles parcelles en zones humides afin d'élaborer le plan de gestion sur une zone plus grande.

**Pas de subvention en
2023**

Animation Rivières

3.10

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'animation va viser à la mise en œuvre du PPRE du syndicat, la restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Brèche (lancement et suivi des études, suivi des travaux), la réalisation de travaux ponctuels en régie (embâcles, suppression de micro seuils...), le suivi des cours d'eau et des pollutions, la participation aux réunions des services de l'Etat (comité de gestion de la ressource en eau, forum...) et la réalisation d'actions de sensibilisation. Par ailleurs, sur les travaux les plus emblématiques, afin de mesurer quantitativement et qualitativement les effets des opérations, il est prévu de réaliser un suivi écologique pour caractériser l'évolution du milieu après une intervention (efficacité de l'action menée, objectifs fixés atteints, besoin d'ajustements ou d'actions complémentaires). Ce suivi comprendra la réalisation de mesures identiques avant et après travaux, dont le choix sera fonction des objectifs à atteindre et intégrera les délais de réponse des éléments étudiés. Il est à noter que le dispositif répondra au guide de l'AFB intitulé « élaboration de suivis d'opérations de restauration hydromorphologiques en cours d'eau ». Les modalités exactes du suivi seront élaborées par les animateurs, en lien avec l'OFB, l'Agence de l'eau et les structures GEMA voisines.

Réalisations 2023

Les actions réalisées en 2023 par les animateurs sont dans leur grande majorité reprises dans ce rapport. L'action principale qui a été réalisée concerne la restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Ramecourt (fiche 3.15).

Au-delà de cette action, les animateurs ont suivi le réseau de mesure de la qualité (fiche 3.14), ont finalisé l'étude de restauration de la continuité écologique sur le moulin de Bailly le Bel (Breuil le Sec) et engagé ou poursuivi les démarches de restauration de la continuité écologique sur 4 ouvrages (moulin Lessier à Agnetz, seuil de Saint Gobain à Rantigny, moulin d'Hatton à Essuiles, moulin d'en-bas à Etouy).



Ru de la Garde restauré en 2023

111 226 €

Subvention de 80%

**2ETP, 1 action PPRE réalisée, 1
étude RCE terminée, 4 actions de
sensibilisation, 0 m restaurés,
1 ouvrage effacé, 0 méandre
reconnecté**

Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Fitz-James

3.11

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude. Elle concernera l'ensemble des zones humides de la commune de Fitz-James, soit 60,77 hectares, répartis le long de la Brèche, de l'Arré et au niveau des sources de la Béronnelle. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs communaux. Pour cela, un diagnostic des zones sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique, des souhaits de la commune et des partenaires. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Réalisations 2023

En 2022, l'étude a été finalisée et la première tranche du plan de gestion a pu être mise en oeuvre. Elle a consisté en la création de 2 mares, l'abattage de peupleraie, la réalisation de fauche exportatrice, la plantation d'espèces adaptées aux zones humides ou encore la pose de panneaux pédagogiques.

Les éléments techniques et financiers de ce projet ont été comptabilisés sur 2022.



Mare temporaire sur le site de petit Fitz-James



Panneau pédagogique

Éléments
comptabilisés sur
2022

Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Montreuil sur Brèche

3.12

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude qui concernera l'ensemble des zones humides de la commune de Montreuil-sur-Brèche, soit 10,05 hectares, répartis le long de la Brèche amont. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs. Pour cela, un diagnostic complet des zones sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique, des souhaits de la commune et des partenaires (SMBVB, CENP). Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Réalisations 2023

L'étude des zones humides a été finalisée au début de l'année et le plan de gestion a pu être mis en œuvre. Une mare a ainsi été terrassée et une peupleraie abattue. Un sentier pédagogique a été créé, avec notamment la mise en place de 2 passerelles et de panneaux pédagogiques.

Les éléments techniques et financiers de ce projet ont été comptabilisés sur 2022.



Passerelle installée au-dessus de la Brèche



Panneau pédagogique

Éléments
comptabilisés sur
2022

Commune de
Montreuil sur Brèche

Aménagement et Gestion des Eaux
BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

Restauration du marais Monroy

3.13

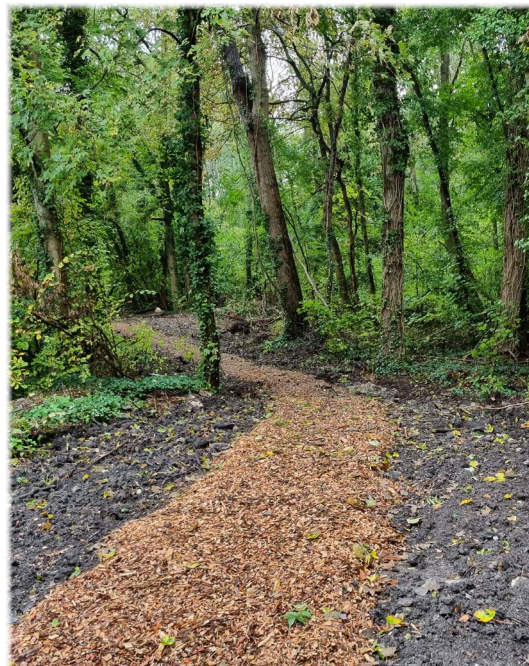
Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend les acquisitions des dernières parcelles qui ne sont pas encore communales ainsi que les travaux (actions sur les milieux forestiers, les milieux ouverts, le réseau hydrographique et actions en sensibilisation) en fonction du plan d'actions établi et concernera le marais Monroy, soit 8,5 hectares en zone humide, répartis le long de la D1016 et de la D200. Actuellement, la part de parcelles appartenant à la commune équivaut à 49 % (zone humide et hors zone humide). L'objectif sera de restaurer les fonctionnalités (réservoir de biodiversité, zone tampon à proximité de voies de communication etc.) de la zone humide et d'aménager le site au public (création d'un sentier, pose de panneaux pédagogiques, création d'une base d'accueil etc.). Après réalisation des travaux, des actions d'animation seront mises en œuvre.

Réalisations 2023

Les travaux de restauration du marais ont été réalisés en 2023.

Ils ont consisté en la création de 3 mares, d'un sentier pédagogique en copeaux de bois et en l'abattage des arbres dangereux. Le site a également été clôturé afin de limiter les risques de dépôts sauvages.



Mare et sentier en copeaux sur le site du marais Monroy

Assiette : 138 227 €
Subvention de 80%

Mise en place d'un réseau de suivi

3.14

Rappel de l'action inscrite au contrat

Suivi de la qualité physico-chimique, biologique et polluants spécifiques des cours d'eau en utilisant des indices normés et répondant aux critères de la Directive Cadre sur l'Eau. Les prélèvements physico chimiques concerneront les 11 paramètres classiques (DCE), des paramètres complémentaires dont les MES et le suivi des polluants chimiques déclassant, les mesures biologiques concerneront l'I2M2 (doublé avec l'IBG-DCE), l'IBD. Deux stations, à Breuil-le-Sec sur le ru de la Béronnelle supérieure et à Clermont sur le ru de la Garde, sont concernées par l'intégralité de ces mesures. Une troisième station, sur la Béronnelle à Liancourt, ne sera concernée que par les mesures biologiques et chimiques spécifiques. Le cadrage des mesures Bio et polluants spécifiques tiendra compte du calendrier du réseau officiel de suivi de l'Etat afin de garantir leur complémentarité

Réalisations 2023

Le SMBVB a réalisé le suivi qualité sur le ru de la Garde et la Béronnelle (supérieure et inférieure). Les données 2023 n'ont pas encore été exploitées. Les résultats des suivis 2021 et 2022 sont présentés ci-dessous.

En complément, le SMBVB a lancé un suivi hydrobiologique sur l'ensemble de son bassin, en ciblant en priorité les secteurs restaurés ou en projet.

Enfin, afin de compléter la connaissance hydrologique, du matériel de suivi a été acquis (station de mesure fixe, éléments portatifs). La station sera installée en 2024.

SEEE			Ru de la Garde		Béronnelle à Liancourt		Béronnelle à Breuil-le-Sec	
2021	Etat physico-chimique (paramètres déclassants)		Moyen* (T°, oxygénation)		Moyen* (oxygénation)		Moyen (PO43-, Ptot)	
	Etat biologique	IBD	Mauvais	IBD	Mauvais	IBD	Mauvais	IBD
		I2M2		I2M2		I2M2		I2M2
	Etat écologique		Mauvais		Mauvais		Mauvais	
2022	Etat physico-chimique (paramètres déclassants)		Moyen* (Taux de saturation en O2)		Moyen* (Taux de saturation en O2)		Bon	
	Etat biologique	IBD	Non analysé en 2022	IBD	Mauvais	IBD	Mauvais	IBD
		I2M2		I2M2		I2M2		I2M2
	Etat écologique		Indéterminé		Mauvais		Mauvais	

*uniquement sur la base des mesures in situ

53 039 €**Subvention de 80%**

Restauration de la continuité écologique

3.15

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend les travaux sur les ouvrages dont les études sont en cours à la signature du CTEC (Commanderie, Grand Fitz James, Ramecourt, PGElec). Elle comprend aussi les études et travaux sur d'autres ouvrages de la Brèche, sans qu'il soit possible actuellement de les définir. L'accord du propriétaire est évidemment indispensable avant de pouvoir lancer la démarche, et tous les propriétaires n'ont pas encore été rencontrés ou certains sont pour l'instant opposés mais une évolution peut se produire durant la période du CTEC. A titre indicatif, il est envisagé de réaliser en 2020 les travaux sur Grand Fitz James et PGElec et en 2021 sur Ramecourt et la Commanderie. Les autres ouvrages susceptibles d'être intégrés à la démarche sont : moulin de Cauffry 2, moulin de Bailly le Bel, moulin Lessier, moulin Foulon, moulin d'en bas, moulin d'en haut, moulin de Wariville, moulin de Monceaux, moulin de Sainefontaine, centre équestre d'Airion... (liste non exhaustive).

Réalisations 2023

Le moulin de Ramecourt a été aménagé en 2023. Les travaux ont consisté en une suppression du seuil et la création d'un bras de contournement de 270 mètres environ, afin de rattraper la hauteur de chute.

Pour ce qui est des phases études, un projet a été validé sur l'ouvrage de Bailly le Bel (Breuil le Sec) et les travaux devraient avoir lieu en 2024. 3 autres études ont débuté, sur le site de St Gobain (Rantigny), au niveau du moulin Lessier (Agnetz) et enfin au niveau du moulin d'Hatton (Essuiles).



Vue du site depuis l'amont, après suppression



Apparition de banquettes sur l'amont après suppression

766 498 €

Subvention de 80%

1 ouvrage effacé

3 études débutées

Restauration R1

3.16

Rappel de l'action inscrite au contrat

Cette action correspond aux fiches projets B, C, D, F, G, H, K, L et M du PPRE 2020-2024. Ces projets ont été regroupés au sein d'une même action car ce sont tous des actions de restauration de type R1, simples à mettre en œuvre et ne nécessitant que très peu de concertation (hormis pour les clôtures et abreuvoirs). Il s'agit de la mise en place de peignes et déflecteurs (fiches B et C du PPRE), de recharge granulométrique (fiche D), d'arasement de merlon et de reprofilage de berge (fiche F), d'aménagement d'abreuvoirs (fiche G), de mise en place de clôtures (fiche H) et de restauration de la continuité écologique sur des petits ouvrages de type buse ou micro seuils (fiches K, L et M).

Réalisations 2023

La seule action du PPRE réalisée en 2023 concerne le reméandrage du ru de la Garde. Elle a été inscrite dans la fiche 3.17.

L'autre action planifiée au PPRE était la mise en place de peignes dans le lit mineur de la Brèche à Rantigny, mais cette action n'a que peu de pertinence tant que les ouvrages hydrauliques restent en place à Cauffry.

85 473 €

Subvention de 80%

Tranche 3

Remise en eau de méandres

3.17

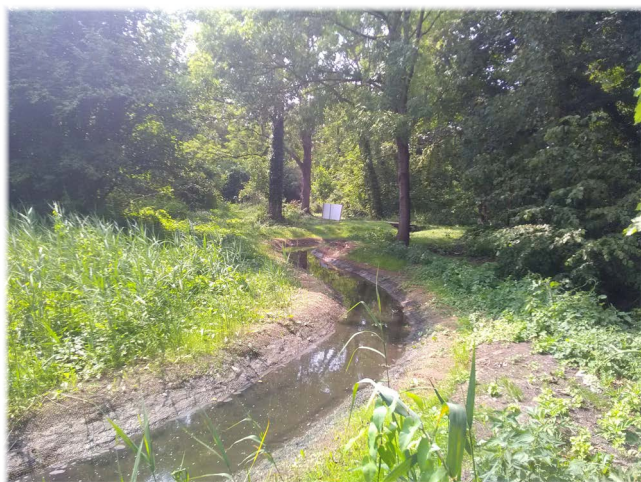
Rappel de l'action inscrite au contrat

Cette action correspond à la fiche projet I du PPRI. L'action consiste à remettre en eau 5 méandres déconnectés suite à des travaux de rectification réalisés dans les années 1970. Ces méandres se situent, de l'aval vers l'amont, à Bailleval, Agnetz, Etouy et Litz (2 sites). Actuellement, les secteurs à reméandrer sont complètement isolés du cours d'eau. Les travaux se décomposeront donc en plusieurs phases. La première phase consistera en un reprofilage des méandres existants et quelques travaux forestiers préparatoires (abattage d'arbres, sélection de la végétation) si nécessaire. La seconde phase consistera en un apport granulométrique dans le lit des méandres afin de diversifier les futures profondeurs et écoulement et les prochains habitats. La troisième étape verra la connexion des méandres. La quatrième phase comprendra le comblement partiel du lit actuel de la rivière avec les matériaux issu du nettoyage des méandres et des merlons de curage.

Réalisations 2023

L'année 2023 n'a pas vu de remise en eau de méandres au sens strict. L'action prévue à Litz a été annulée, faute d'accord. Cependant, en collaboration avec la mairie de Clermont et dans le cadre du projet plus large de restauration du marais de Clermont, le SMBVB a réalisé les travaux de reméandrage du ru de la Garde.

Les travaux ont concerné un linéaire de 500 mètres environ. Le nouveau tracé a été terrassé dans le marais, de manière méandriforme. Les travaux ont eu lieu au printemps.



Reméandrage du ru de la Garde - amont



Reméandrage du ru de la Garde - vue aérienne

66 308 €

Subvention de 80%

1 méandre restauré

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'animation va avoir pour objectifs de suivre la procédure d'élaboration du SAGE jusqu'à son terme, puis de l'animer. L'animation va donc consister dans un premier temps à assurer le suivi du prestataire et de la procédure d'enquête publique et dans un second temps à sensibiliser les différents acteurs du bassin aux objectifs et aux actions inscrits dans le document afin de faciliter leur mise en œuvre. Pour ce qui est des actions dont le SMBVB est ciblé comme maître d'ouvrage, l'animateur aura à sa charge leur suivi et leur mise en œuvre, à l'exception des actions relevant de la GEMA, pour lesquelles il n'aura qu'un rôle de pilotage (autres animations dédiées au sein du SMBVB). De plus, l'animateur aura en charge le secrétariat de la CLE (rédaction des avis, organisation des bureaux et des commissions...). En parallèle, l'animateur réalisera le suivi de la mise en œuvre du CTEC : suivi des projets inscrits au contrat, accompagnement des maîtres d'ouvrage... Dans le cadre de ces 2 animations, l'animateur devra organiser des actions de sensibilisation des élus et acteurs locaux.

Réalisations 2023

2023 a été marquée par une sécheresse importante qui a nécessité un suivi de l'animateur (comités sécheresse, communication...) et qui a plus que jamais rappelé la nécessité de mener une étude cohérente à l'échelle du département (cf. Fiche 5.2), avec là encore plusieurs réunions dans l'année.

1 journée de sensibilisation à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales a aussi été réalisée en collaboration avec le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette.



Commission Locale de l'Eau du 5 avril 2023



Comité de Suivi de la Ressource en Eau du 16 mai 2023



Formation sur la GDIEP à Douai - 10/10/2023

76 325 €

Subvention de 50%

25 actions CTEC réalisées
ou en cours, 1 action de
communication réalisée, 0%
du territoire couvert par une
démarche de lutte contre le
ruissellement

Animation zones humides

3.19

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'animation va avoir pour objectifs de mettre à jour la cartographie des zones humides en vérifiant les zones soumises à contestation et en enrichissant la délimitation réalisée par des zones éventuellement non répertoriées en 2012, de sensibiliser les différents acteurs locaux aux rôles et à l'intérêt des zones humides, d'accompagner les communes du bassin dans leurs projets de gestion des zones humides et enfin, de réaliser une hiérarchisation des zones humides.

Réalisations 2023

L'animation a permis la réalisation de travaux de restauration sur Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt (cf. Fiche 3.2). Il s'agissait de la première tranche du plan de gestion élaboré en 2020-2022. Les travaux sur le marais Monroy, à Nogent sur Oise, ont aussi été menés cette année (cf. Fiche 3.13).

En ce qui concerne les études, l'animatrice a suivi les études sur le parc Chèdeveille et à Cambronne Les Clermont.

De nombreuses animations ont également été réalisées, principalement en milieu scolaire (10).



Travaux en cours sur Rantigny

52 976 €

Subvention de 80%

1ETP, 1 secteur ZH vérifié, 10 actions de sensibilisation, 8,5 ha de zones humides restauré, 60 ha de zones humides gérés par le CEN, 6 projets communaux accompagnés (Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny, Liancourt, Nogent), 33 ha de zones humides concernés par des projets communaux



Mise en place d'un sentier à Rantigny

Actions pour limiter les ruissellements - CCLVD

4.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

Le zonage d'assainissement notamment pour sa partie pluviale est en cours de révision par la Communauté de communes du Liancourtois. Dans ce cadre, différents dysfonctionnements liés aux ruissellements ont été identifiés. La majorité des actions proposées sont la mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce telles que l'aménagement de saignées, fossés et mise en place de haies.

L'objectif de cette action est de diminuer les rejets polluants par temps de pluie, traiter l'eau pluviale à la source, favoriser la recharge de la nappe et diminuer les coulées de boue.

Réalisations 2023

Le zonage a été révisé. Cependant, aucune action n'a été réalisée en 2023. Une problématique liée à la maîtrise d'ouvrage est également rencontrée.

L'étude lancée par le SMBVB sur le sujet en 2022 n'a pas permis de structurer la maîtrise d'ouvrage sur ces missions. Elle a été stoppée, le différentiel de connaissances entre les EPCI étant beaucoup trop important.

**Estimatif : 176 000 €
Subvention attendue de
80%**

Actions pour limiter les ruissellements - CCC

4.2

Rappel de l'action inscrite au contrat

La Communauté de Communes du Clermontois va lancer en 2019 son schéma directeur d'assainissement pluvial. Il permettra d'identifier les dysfonctionnements liés aux ruissellements et de proposer un programme de travaux hiérarchisé. Le coût de ces travaux n'est pas connu à ce jour.

Réalisations 2023

L'étude a été finalisée en 2022 et présentée au comité de pilotage. Aucune action n'est pour l'heure planifiée, dans l'attente d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le bassin.



Traces d'érosion à Noiret

Etude finalisée

Amélioration de la connaissance des niveaux de nappe

5.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action consistera à sélectionner des piézomètres ou forages existants de sorte à avoir une évolution du niveau de nappes la plus fiable possible. Il n'y a pas de coûts associés (uniquement du temps passé) mais au vu de l'importance de la thématique, les acteurs ont souhaité mettre en évidence cette action par une fiche.

Réalisations 2023

Cette action n'a pas démarré. Le seul suivi des nappes reste celui réalisé par le BRGM.

Amélioration des connaissances sur les échanges nappe / rivières et définition de volumes prélevables

5.2

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les échanges nappe – rivière sur l'amont de la Brèche et de l'Arré dans le but de déterminer plus précisément une relation entre la distance d'un forage au cours d'eau et son impact sur celui-ci. A l'échelle du bassin, l'objectif sera de déterminer le fonctionnement global de la nappe afin de pouvoir définir à terme, des volumes prélevables.

L'action comporte la réalisation de 2 études, l'une sur les relations nappe/rivière à l'amont de la Brèche et de l'Arré, l'autre sur la détermination de volumes prélevables.

Réalisations 2023

Dans la continuité de la démarche engagée en 2022, des réunions se sont poursuivies pour tenter d'aboutir à un accord sur un portage de l'étude quantitative à l'échelle de l'Oise. Au mois de juillet, un accord de principe a été trouvé entre tous les acteurs pour un portage par le SMBVB. Cet accord devait être formalisé par l'envoi rapide d'un courrier des services de l'Etat à l'ensemble des acteurs. A la fin 2023, ce courrier n'a toujours pas été envoyé, mettant la démarche en suspens.

	2022												2023											
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Noirémont																								
Catillon Fumechon																								

Evolution des niveaux d'alerte aux 2 piézomètres de référence du bassin de la Brèche, depuis 2022

	RAS
	Vigilance
	Alerte
	Alerte renforcée
	Crise

Estimatif : 110 000 €
Subvention attendue de
80%

Pédagogie active et communication

6.1

Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de sensibiliser les acteurs du bassin aux différentes problématiques liées à la gestion de l'eau, aussi bien petit cycle que grand cycle, et de les informer sur les dispositifs existants pour préserver ou améliorer l'état actuel des masses d'eau et du climat, afin que chacun ait les clés pour agir.

La fiche action regroupe l'ensemble des actions de communication envisagées sur le bassin, aussi bien par le SMBVB dans le cadre de l'animation SAGE/CTEC que par la CCLVD dans le cadre de l'animation captages. L'action comprend 1 journée de formation par an sur la durée du CTEC, organisée conjointement entre le SMBVB et la CCLVD, ainsi qu'un atelier participatif « eau et climat » sur plusieurs jours (une partie des formations agricoles sont comprises dans la fiche BAC agricole). En parallèle, il est prévu la réalisation de supports pédagogiques tels que des panneaux, brochures, zones tests... et l'organisation de réunions favorisant les retours d'expériences. La cible de l'action est constituée des élus du SMBVB, des élus de la CLE et des agriculteurs situés sur les AAC en priorité, avec une ouverture possible à l'ensemble des élus municipaux intéressés et aux services techniques.

Réalisations 2023

Aucune action de 2023 n'a nécessité de financement de la part de l'Agence de l'eau. Cependant, plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées surant l'année, avec notamment une soirée d'information sur l'entretien des cours d'eau (6 avril), une soirée d'échanges avec les AAPPMA du bassin (25 mai) et une journée de formation des élus à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales, à Douai (10 octobre).

En parallèle, le SMBVB est aussi intervenu au séminaire eau du plateau picard pour présenter le SAGE (29 juin).

Enfin, la CCLVD a voté la mise en place de la tarification incitative de l'eau. Afin d'accompagner ce changement, une campagne de sensibilisation aux économies d'eau a été menée sur le territoire et se poursuit (distribution de kits d'économie d'eau, forfait d'aide à l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales, rencontres avec les bailleurs...).



Présentation des modalités d'entretien des cours d'eau



Présentation de la zone humide d'Airon lors du séminaire eau CCPP



Formation à la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales